



Tél : 05 61 89 08 41

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUILLET 2022**

**Étaient présents :** Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Suzanne BERSON-BELLOT, Claudette BOURREL, Lionel CLAVERIE, Louis DUCOS, Jean-François GRAND, Franck FEUILLERAT, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, René LOUGARRE, Marc TONELLI, Sébastien TONELLI.

**Secrétaire de séance :** Guy FRANCO

**Approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 23 mai 2022**

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM**

**Vu l'Arrêté Préfectoral modifié du 26 septembre 1968 portant création du SIVOM Saint-Gaudens - Montréjeau - Aspet ;**  
**Vu la délibération n°2022-55 bis du Comité Syndical du 1er juin 2022 précisant la rédaction de l'article 3 des statuts du syndicat ;**  
**Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Le Conseil Municipal décide :**

**- d'approuver les modifications statutaires entérinées par le Comité Syndical du 1er juin 2022**

**Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention**

### **ASSURANCE GROUPAMA**

**Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'assurance faite par GROUPAMA : Assurances des biens, des véhicules, Assurances fonctionnelles, responsabilités civiles...**

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y afférent.**

**Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention**

### **SDEHG : RADARS PEDAGOGIQUES TRANSFERT A LA COMMUNE**

**En 2018 le SDEHG a implanté 192 radars pédagogiques sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne dont 2 sur le territoire de la commune,**  
**Ces radars sont actuellement la propriété du SDEHG,**  
**A l'issue d'un partenariat de plus de 40 mois correspondant à la durée moyenne d'amortissement de ce type de matériel, le SDEHG doit dorénavant procéder au transfert à titre gratuit de la propriété de ce(s) radar(s) à la commune, autorité compétente dans ce domaine,**  
**Ce transfert de propriété doit s'opérer par délibérations concordantes entre le SDEHG et chacune des communes concernées,**  
**Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la rétrocession de ce (de ces) radar(s) à la commune.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

**- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter la propriété à titre gratuit des radars implantés par le SDEHG rue des Pyrénées,**

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches afférentes à cette procédure,

**Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention**

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

A la demande de la Commission « Association », M. le Maire propose au Conseil Municipal le versement des sommes suivantes aux associations :

- POULIES ET ROUAGES Antan	500,00 €
- GYMNASTIQUE	500,00 €
- A.C.C.A	500,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité approuve la proposition ci-dessus.

**Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention**

Suite aux demandes de subvention d'associations extérieures, le Conseil Municipal décide de se concentrer sur l'aide aux associations communales.

## **SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

Mission d'intérêt général de 84h pour les jeunes réservées aux communes. Une candidature d'une jeune Inardaise est en cours, elle sera convoquée pour évaluer ses attentes et ses compétences pour lui confier une mission.

## **CHEMIN DE RANDONNEE**

Les travaux d'aménagement du chemin de randonnée communal sont en cours par la Communauté de Communes Coeur Coteaux Comminges.

Chemin de LAZERE : création d'un fossé par la Communauté de Communes.

## **CAMERAS DE SURVEILLANCE**

Devis réalisé par la société PVI, les caméras sont en commande. Une demande d'autorisation d'implantation de 4 caméras à la salle des fêtes et 8 caméras au niveau de l'école et du complexe sportif a été effectuée auprès des services de la préfecture.

## **EGLISE (RETABLE ET FRESQUES)**

Un point est fait sur l'avancement des travaux du retable et des fresques.

## **MONUMENT AUX MORTS**

Un devis a été demandé à M. MORADO pour la restauration de la statue du Monument aux Morts. Une présentation de la méthode sera faite par M. MORADO lors d'un prochain conseil municipal.

Un débat a été ouvert sur l'opportunité de le restaurer ou pas. Une décision sera prise ultérieurement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le 12 juillet à 9h, visite de M. GRAU, Architecte pour l'étude du projet de restauration de l'ancienne école en maison des associations
- Ecole : Effectifs prévisionnels rentrée scolaire 2022 : 5 CM2 - 10 CM1 - 8 CE2 - 10 CE1 - 13 CP - 5 GS - 11 MS et 9 PS. Pas de TPS inscrites à ce jour.

Un compte rendu est fait sur le voyage à PARIS de la classe de M. ROHAUT Brice. Suite à la demande de Mme Pascale LANDES, le conseil municipal demande un complément d'information afin de statuer sur le maintien de Claudie en tant qu'ATSEM : coût et audition de l'intéressée concernant sa polyvalence.

Questionnaires concernant les repas de la cantine : une quinzaine de retour sur 50 distribués, les retours sont assez positifs à quelques exceptions près.

- Point sur l'avancée du complexe sportif : Il reste quelques trous pour l'implantation des agrès et la clôture. Nous pouvons considérer que les travaux sont terminés. La demande du versement des subventions va être effectuée.  
Ouverture de l'espace jeux de l'école pour les enfants de moins de 5 ans pendant les vacances scolaires à la demande de certains parents.  
Des bancs doivent être positionnés à côté du Skate Parc. Des panneaux de décharge de responsabilité vont être commandé pour les implanter à l'entrée du complexe sportif.  
L'inauguration est prévu pour le 22 octobre.
- Une demande de devis va être faite pour les peintures des fenêtres et de la porte d'entrée de la mairie.
- Un compte rendu de la conférence territoriale est faite au conseil municipal.
- Lionel CLAVERIE, conseiller municipal, informe le conseil que le terrain agricole vendu à M. BARTHE au niveau de la Zone PERBOST doit rester à destination agricole et respecter le code rural et de la pêche maritime ainsi que le code de l'urbanisme.

La séance levée à 21 heures 45



